DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260702-20260702-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 2 juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanhez, C. Guilment

Etaient absents : 0

Etaient excusés : 0

Monsieur Chesnel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 25 juin 2026

Date d'affichage : 26 juin 2026

****

Délibération 2026-07-02

Objet : Tarifs cantine garderie année scolaire 2026-2027

Le conseil municipal révise les tarifs garderie et cantine pour l'année scolaire 2026-2027.

CANTINE :

TARIF enfant : 3.90 € - Tarif à partir du 3ème enfant : 3.30 €

TARIF Adulte : 6.20 €

GARDERIE :

Matin : de 7h00 à 8H30 : € **la demi-heure** 0.65 €

Soir : de 16h30 à 19h00 : € **la demi-heure** 0.65 €

Pénalités de 4.00 € du quart d'heure au-delà de 19h00

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

